Conditions générales de vente

Applicables à toutes les ventes de la SAS Import Menuiserie et de ses marques commerciales — consommateurs et professionnels

//IMPORT-MENUISERIE.COM | Fenetre-Plus.fr MENUISERIE – FENÊTRES – PORTES | fenetre-toit.fr FENÊTRES DE TOIT & ACCESSOIRES

Vendeur

Raison sociale	Import Menuiserie, SAS au capital de 5 000 €
Siège social	40 rue de la Corderie, 22200 Pommerit le Vicomte
SIRET	922 738 075 00014
RCS	922 738 075 Saint-Brieuc
TVA intracom.	FR10922738075
Code APE	4332A

Contact & sites exploités

Téléphone	09 70 70 90 57
E-mail	contact@import-menuiserie.com
Sites	www.import-menuiserie.com www.fenetre-plus.fr www.fenetre-toit.fr
Activité	Vente de menuiseries sur mesure, fenêtres de toit et accessoires, en fourniture seule

SOMMAIRE

1. Champ d'application et définitions
2. Documents contractuels et acceptation
3. Produits sur mesure : informations fournies par le Client
4. Caractéristiques, visuels et tolérances
5. Vitrages de sécurité et exigences réglementaires
6. Devis
7. Commande
8. Prix et TVA
9. Paiement
10. Réserve de propriété et transfert des risques
11. Délais de fabrication et de livraison
12. Livraison
13. Réception des produits et réserves
14. Stockage, contrôle avant pose et installation
15. Droit de rétractation (consommateurs)
16. Annulation, modification et reprise
17. Garanties légales
18. Garanties commerciales des fabricants
19. Exclusions
20. Réclamations et service après-vente
21. Responsabilité
22. Force majeure
23. Données personnelles
24. Propriété intellectuelle
25. Médiation de la consommation
26. Droit applicable et juridiction compétente
— Annexe : formulaire de rétractation

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

CM2C — CENTRE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

Ici, le médiateur de la consommation est le CM2C.

La SAS Import Menuiserie adhère au CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation), pour l'ensemble de ses sites et marques. En cas de litige non résolu après réclamation écrite auprès de nos services, le Client consommateur peut saisir gratuitement le médiateur :

En ligne : **https://www.cm2c.net** — CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris
01 89 47 00 14 — contact@cm2c.net — conditions de saisine : article 25

Article 1 Champ d'application et définitions

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des ventes conclues par la SAS Import Menuiserie, quel que soit le canal de commande : devis, sites internet, téléphone, courrier électronique, salons ou marketplaces partenaires. Elles s'appliquent à toutes les marques commerciales exploitées par la société, notamment **Import-Menuiserie.com**, **Fenetre-Plus.fr** et **Fenetre-Toit.fr**.

Au sens des présentes : le « **Client consommateur** » est toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ; le « **Client professionnel** » est toute personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles (artisan, entreprise, collectivité, maître d'œuvre…). Le terme « **Client** » désigne indifféremment l'un ou l'autre. Les stipulations réservées à l'une de ces catégories sont signalées comme telles.

Les « **produits sur mesure** » désignent les produits fabriqués selon les dimensions, configurations et options choisies par le Client (fenêtres, portes, baies, coulissants, volets, portes de garage, etc.). Les « **produits standards** » désignent les produits de catalogue tenus en stock ou fabriqués en série sans personnalisation (fenêtres de toit de dimensions standard, accessoires, raccords…).

Article 2 Documents contractuels et acceptation

Le contrat est constitué, par ordre de priorité décroissant : du devis accepté par le Client ou de la confirmation de commande, avec son descriptif technique ; des présentes CGV ; de la documentation technique des fabricants. Toute commande emporte l'acceptation des présentes CGV, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance avant de s'engager.

Client professionnel : les présentes CGV prévalent sur ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf accord écrit et préalable de la SAS Import Menuiserie.

Si une stipulation des présentes était déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations demeureraient pleinement en vigueur.

Article 3 Produits sur mesure : informations fournies par le Client

Les produits sur mesure sont fabriqués exclusivement à partir des informations figurant sur le devis accepté. Le Client est seul responsable de l'exactitude des données qu'il communique ou valide, notamment : les dimensions, les sens d'ouverture, les coloris et finitions, les types de vitrage, les options, les accessoires, ainsi que la compatibilité des produits avec le support, la maçonnerie, la toiture ou l'isolation existantes.

> **Cotes de fabrication.** Sauf mention contraire expresse sur le devis, les dimensions indiquées sont des **cotes de fabrication** (dimensions hors tout du dormant, largeur × hauteur), et non des cotes de tableau ou de baie. Il appartient au Client ou à son poseur de déterminer les cotes de fabrication à partir des cotes relevées sur chantier, en tenant compte du mode de pose, des jeux de pose, de l'isolation et des éventuels habillages. Les sens d'ouverture et représentations graphiques sont, sauf indication contraire, figurés **vus de l'intérieur**.

La SAS Import Menuiserie ne peut être tenue responsable d'une erreur de mesure, de configuration ou de choix commise par le Client ou son poseur. En cas de doute, le Client est invité à solliciter le service technique avant toute validation : les conseils apportés à distance, sans relevé sur site, sont donnés sur la base des seules informations communiquées par le Client. Il est recommandé de confier le métrage et la pose à un professionnel qualifié.

Article 4 Caractéristiques, visuels et tolérances

Les caractéristiques contractuelles des produits sont celles du descriptif technique du devis. Les plans, schémas, rendus 3D, photographies et nuanciers ont une valeur illustrative ; seules les cotes et caractéristiques écrites du descriptif engagent les parties.

Les produits sont fabriqués dans les tolérances dimensionnelles, d'aspect et de teinte admises par les normes applicables et par les procédés industriels des fabricants. Ne constituent pas un défaut de conformité, dès lors qu'elles restent dans ces tolérances : les légers écarts de dimension, les variations de teinte entre lots ou entre matériaux (aluminium laqué, PVC plaxé, bois), le

veinage, les nœuds et variations naturelles du bois, ainsi que les particularités d'aspect des vitrages admises par les règles d'examen visuel en vigueur. Le rendu des couleurs à l'écran ou sur un nuancier imprimé peut différer du produit fini.

Les performances indiquées (thermiques, acoustiques, solaires, de sécurité, d'étanchéité) sont celles déclarées par les fabricants pour les configurations décrites. Elles peuvent varier selon les dimensions et options retenues et supposent une pose conforme aux règles de l'art.

Article 5 Vitrages de sécurité et exigences réglementaires

Certaines configurations (allèges basses, portes et portes-fenêtres, vitrages en toiture, grandes surfaces vitrées, locaux recevant du public…) peuvent nécessiter, au titre des normes et règles de l'art applicables, des vitrages de sécurité (feuilletés ou trempés). Le choix du vitrage au regard de la destination de l'ouvrage incombe au Client et à son poseur ou maître d'œuvre. La SAS Import Menuiserie peut conseiller le Client sur demande ; lorsque le Client retient un vitrage non feuilleté sur une configuration qui le requiert, il en assume la responsabilité.

Article 6 Devis

Les devis sont établis gratuitement et sont valables pendant la durée indiquée sur le devis ou, à défaut, pendant **15 jours** à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, les prix et délais peuvent être révisés en fonction des tarifs des fabricants, des coûts de transport et des matières premières.

Le Client doit vérifier attentivement l'ensemble des éléments du devis (quantités, dimensions, sens d'ouverture, coloris, vitrages, options, accessoires, adresse de livraison) avant de l'accepter. Le devis accepté vaut validation de la configuration technique.

Article 7 Commande

La commande devient ferme et définitive à réception cumulée : du devis daté et signé avec la mention « Bon pour accord » (ou de la validation en ligne), et du paiement prévu à l'article 9. La fabrication n'est lancée qu'après encaissement effectif.

Toute demande de modification après acceptation doit être adressée par écrit. Elle ne peut être prise en compte que si la commande n'a pas encore été transmise en fabrication et peut donner lieu à un nouveau devis. Une fois la commande transmise au fabricant, aucune modification ni annulation n'est possible, sous réserve des dispositions de l'article 15 applicables aux consommateurs.

La SAS Import Menuiserie peut refuser une commande en cas d'informations incomplètes ou incohérentes, d'impayé antérieur, de suspicion de fraude, d'erreur manifeste de prix ou d'impossibilité d'approvisionnement ; les sommes éventuellement versées sont alors intégralement remboursées.

Article 8 Prix et TVA

Les prix sont exprimés en euros. Les devis destinés aux consommateurs mentionnent le prix total toutes taxes comprises (TTC) ; ceux destinés aux professionnels peuvent être exprimés hors taxes (HT). Les frais de livraison et, le cas échéant, les éco-contributions sont indiqués sur le devis avant toute acceptation.

Les ventes de la SAS Import Menuiserie portent sur la **fourniture seule**, sans pose. Elles sont soumises au taux normal de TVA en vigueur. Les taux réduits applicables à certains travaux dans les logements ne concernent que les prestations comprenant la pose par une entreprise et ne peuvent être appliqués à une vente de fourniture seule.

En cas d'erreur matérielle manifeste sur un prix (erreur de saisie, dysfonctionnement informatique), la SAS Import Menuiserie peut annuler la commande et rembourser intégralement les sommes versées.

Article 9 Paiement

Sauf conditions particulières mentionnées sur le devis, le prix est payable **en totalité à la commande**, par virement bancaire, carte bancaire ou tout autre moyen indiqué sur le devis ou le site. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Client professionnel bénéficiant d'un délai de paiement accepté par écrit : tout retard entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son

opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce), sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs. La SAS Import Menuiserie peut suspendre toute livraison en cours jusqu'au complet paiement.

Article 10 Réserve de propriété et transfert des risques

Les produits demeurent la propriété de la SAS Import Menuiserie jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires (articles 2367 et suivants du Code civil).

Client consommateur : les risques de perte ou d'endommagement lui sont transférés au moment où il prend, ou un tiers désigné par lui autre que le transporteur proposé par la SAS Import Menuiserie prend, physiquement possession des produits. **Client professionnel :** les risques lui sont transférés dès la remise des produits au transporteur ou, en cas d'enlèvement, dès leur mise à disposition.

Article 11 Délais de fabrication et de livraison

Le délai prévisionnel de fabrication et de livraison est indiqué sur le devis ou la confirmation de commande. Il court à compter de l'encaissement du paiement et de la validation définitive de la configuration. Il dépend des capacités de production des fabricants, des périodes de fermeture des usines et des contraintes de transport.

Client consommateur : les produits sont livrés à la date ou dans le délai indiqué sur le devis ou, à défaut d'indication, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat. En cas de dépassement, le consommateur peut, après avoir enjoint la SAS Import Menuiserie de livrer dans un délai supplémentaire raisonnable restée sans effet, résoudre le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception ou par écrit sur un autre support durable, dans les conditions des articles L. 216-6 et suivants du Code de la consommation ; les sommes versées lui sont alors remboursées dans les quatorze jours.

Client professionnel : les délais sont donnés à titre indicatif. Un retard ne peut donner lieu ni à pénalités, ni à dommages et intérêts, ni à annulation de la commande, sauf accord écrit contraire.

Article 12 Livraison

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée sur le devis. Tout changement d'adresse doit être signalé par écrit avant le lancement en fabrication ; un changement ultérieur, une seconde présentation, un stockage prolongé ou une livraison spécifique peuvent être facturés.

Sauf mention contraire sur le devis, la livraison s'effectue **au pied du camion**, sans montée dans les étages ni transport à l'intérieur du bâtiment. Le déchargement est réalisé par le Client, qui prévoit les moyens humains et matériels adaptés au poids et aux dimensions des produits. Le Client garantit un accès praticable et sécurisé pour un poids lourd, une aire de déchargement adaptée et l'obtention des éventuelles autorisations de stationnement ou d'occupation du domaine public. Le chauffeur reste seul juge des conditions de sécurité de la livraison et peut la refuser si elles ne sont pas réunies.

Selon les systèmes, certains éléments (ouvrants, vantaux, coulisses, accessoires, raccords) peuvent être livrés dans des colis séparés ; le bon de livraison en précise le nombre.

Article 13 Réception des produits et réserves

Le Client vérifie les produits en présence du transporteur : nombre de colis, références, état des emballages, état apparent des produits, vitrages et accessoires. Toute anomalie doit être portée sur le bon de livraison sous forme de **réserves précises et détaillées** (par exemple : « vitrage fêlé sur fenêtre repère 002 »), accompagnées de photographies. Les mentions générales du type « sous réserve de déballage » n'ont aucune valeur à l'égard du transporteur.

Client professionnel : les réserves doivent être confirmées au transporteur par lettre recommandée dans les trois jours ouvrés suivant la réception (article L. 133-3 du Code de commerce), copie à la SAS Import Menuiserie dans les 48 heures. À défaut, aucun recours ne pourra être exercé au titre des avaries ou manquants apparents.

Client consommateur : il lui est vivement recommandé de procéder de même et d'informer la SAS Import Menuiserie dans les meilleurs délais, afin de faciliter le recours contre le transporteur. Lorsque le consommateur prend personnellement livraison et que le transporteur ne lui a pas laissé la possibilité de vérifier effectivement le bon état des produits, il dispose de dix jours pour émettre

une protestation motivée (article L. 224-65 du Code de la consommation). Ces démarches sont sans incidence sur ses droits au titre des garanties légales.

Article 14 Stockage, contrôle avant pose et installation

La SAS Import Menuiserie vend des produits en **fourniture seule** et n'assure ni le métrage sur site ni la pose, sauf prestation expressément prévue au devis. Les produits doivent être installés par le Client ou par un professionnel de son choix, conformément aux notices des fabricants, aux documents techniques unifiés (DTU) et aux règles de l'art.

Jusqu'à leur pose, les produits doivent être stockés à l'abri des intempéries, du rayonnement solaire direct et des chocs, sur une surface plane, dans leur emballage et conformément aux préconisations du fabricant. Les films de protection doivent être retirés dans les délais préconisés par le fabricant.

Avant toute pose, le Client ou son poseur contrôle les références, dimensions, sens d'ouverture, vitrages, coloris et accessoires, ainsi que l'état apparent des produits, et signale sans délai toute anomalie.

Client professionnel : la pose d'un produit vaut acceptation de sa conformité apparente ; aucune réclamation ne sera recevable pour un défaut apparent qui pouvait être constaté avant pose. **Client consommateur :** ce contrôle est recommandé afin d'éviter les frais et désagréments d'une dépose ; il ne prive pas le consommateur des garanties légales.

Article 15 Droit de rétractation (consommateurs)

Lorsque le contrat est conclu à distance (site internet, téléphone, échange de courriels) ou hors établissement, le Client consommateur dispose d'un délai de **quatorze jours** pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision. Ce délai court à compter de la réception du bien par le consommateur ou un tiers désigné par lui ; en cas de livraison en plusieurs lots, à compter de la réception du dernier lot.

> **Exclusion des produits sur mesure.** Conformément à l'article L. 221-28, 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation **ne peut pas être exercé** pour les biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés : menuiseries fabriquées aux dimensions commandées, coloris, vitrages ou options choisis, produits commandés spécialement auprès d'un fabricant. Le devis précise, avant acceptation, si les produits commandés relèvent de cette exclusion.

Pour les produits standards, le consommateur notifie sa décision avant l'expiration du délai, par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à contact@import-menuiserie.com ou par courrier à l'adresse du siège, le cas échéant au moyen du formulaire figurant en annexe. Il renvoie les produits, complets, non posés et dans un emballage assurant leur protection, au plus tard quatorze jours après avoir communiqué sa décision. **Les frais de retour sont à la charge du consommateur** ; les produits volumineux ne pouvant être renvoyés par voie postale, une estimation de ces frais est communiquée sur demande avant la commande. La responsabilité du consommateur peut être engagée en cas de dépréciation résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement des produits.

La SAS Import Menuiserie rembourse la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison initiaux (à l'exception du supplément éventuel lié au choix d'un mode de livraison plus coûteux que le mode standard), dans un délai de quatorze jours à compter de la réception de la décision de rétractation. Elle peut différer le remboursement jusqu'à la récupération des produits ou jusqu'à la preuve de leur expédition.

Article 16 Annulation, modification et reprise

En dehors du droit de rétractation, une commande ferme ne peut être annulée par le Client. Si, à titre exceptionnel, la SAS Import Menuiserie accepte une annulation avant la transmission de la commande au fabricant, les frais déjà engagés peuvent être retenus sur justificatifs. Une commande de produits sur mesure transmise en fabrication ne peut être ni annulée, ni reprise, ni échangée, sous réserve des garanties légales.

Hors droit de rétractation et garanties légales, toute reprise de produits standards constitue un geste commercial soumis à l'accord écrit et préalable de la SAS Import Menuiserie. Seuls peuvent être repris les produits neufs, complets, non posés, dans leur emballage d'origine et en état d'être remis en vente. Une retenue de 10 % du prix (produits en stock) ou de 20 % (produits

commandés auprès d'un fabricant), ou des frais réellement facturés par le fabricant s'ils sont supérieurs, peut être appliquée ; les frais de transport restent à la charge du Client.

Article 17 Garanties légales

Tous les produits vendus bénéficient des garanties légales prévues par le droit français, indépendamment de toute garantie commerciale.

Client consommateur : la SAS Import Menuiserie, vendeur, est tenue de la garantie légale de conformité (articles L. 217-1 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil), dans les conditions rappelées dans l'encadré ci-dessous.

Client professionnel : la SAS Import Menuiserie répond des défauts de conformité et des vices cachés dans les conditions du Code civil. Les défauts apparents et les non-conformités apparentes doivent être signalés à la livraison conformément à l'article 13 ; à défaut, ils ne peuvent plus être invoqués. Sa garantie est limitée, au choix de la SAS Import Menuiserie, au remplacement, à la réparation ou au remboursement du produit reconnu défectueux.

Garanties légales — informations du consommateur

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :
1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Article 18 Garanties commerciales des fabricants

Les produits peuvent en outre bénéficier d'une garantie commerciale consentie par leur fabricant. Sa durée, son étendue, ses exclusions et ses modalités de mise en œuvre sont celles fixées par le fabricant à la date de fabrication et varient selon la marque, la gamme, le matériau et les composants. Elles sont communiquées au Client sur simple demande. La SAS Import Menuiserie transmet les demandes de garantie commerciale au fabricant ; la décision de prise en charge relève de ce dernier. La garantie commerciale s'applique en sus de la garantie légale de conformité et ne la remplace pas.

Article 19 Exclusions

Dans les limites autorisées par la loi, ne sont pas couverts par les garanties les dommages et dysfonctionnements résultant : d'une erreur de mesure, de configuration ou de choix imputable au Client ; d'une pose non conforme aux notices, aux DTU ou aux règles de l'art ; d'un stockage inadapté avant pose ; d'un défaut d'entretien ou de réglage ; d'une utilisation anormale ; d'un choc, d'une rayure ou d'une casse accidentelle postérieurs à la livraison ; d'une modification ou d'une réparation réalisée par un tiers ; de l'usure normale ; de l'exposition à un environnement agressif non déclaré à la commande (bord de mer, milieu industriel, piscine…) ; ni les phénomènes de condensation liés au défaut de ventilation ou au taux d'humidité du bâtiment, ni la casse thermique des vitrages lorsqu'elle résulte des conditions d'utilisation.

Article 20 Réclamations et service après-vente

Toute réclamation ou demande de service après-vente est adressée à **contact@import-menuiserie.com** ou par courrier au siège social, avec le numéro de commande ou de facture, la référence et le repère du produit, une description précise du problème, des photographies et, le cas échéant, le numéro de série. Aucun produit ne doit être retourné sans accord écrit préalable. La SAS Import Menuiserie peut demander tout élément complémentaire ou organiser une expertise.

Article 21 Responsabilité

Client professionnel : sauf faute lourde ou dolosive, la responsabilité de la SAS Import Menuiserie est limitée au prix payé pour le produit concerné. Elle ne saurait être tenue des dommages indirects, notamment les frais de dépose et de repose, de main-d'œuvre, d'échafaudage, de nacelle ou de levage, les retards de chantier, pénalités contractuelles, pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires.

Client consommateur : la responsabilité de la SAS Import Menuiserie est engagée dans les conditions prévues par la loi ; aucune stipulation des présentes ne peut avoir pour effet de limiter les droits que le consommateur tient des dispositions légales impératives, notamment au titre des garanties légales.

Article 22 Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue pour responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La partie qui l'invoque en informe l'autre sans délai, en précisant sa durée prévisible. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution est suspendue ; s'il dure plus de trois mois, chaque partie peut résoudre le contrat par écrit, les sommes versées pour des produits non livrés étant alors remboursées.

Article 23 Données personnelles

Les données personnelles du Client sont traitées par la SAS Import Menuiserie, responsable de traitement, pour la gestion des devis et commandes, la facturation, la livraison, le service après-vente, la relation commerciale et le respect de ses obligations légales. Elles sont communiquées aux seuls fabricants, transporteurs et prestataires nécessaires à l'exécution de la commande. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement,

d'opposition, de limitation et de portabilité, qu'il exerce à l'adresse contact@import-menuiserie.com. Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. La politique de confidentialité est consultable sur les sites de la société.

Article 24 Propriété intellectuelle

Les devis, plans, visuels, textes et contenus des sites exploités par la SAS Import Menuiserie sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou communication à des tiers, notamment à des fins de mise en concurrence, est interdite sans autorisation écrite préalable. Les marques citées demeurent la propriété de leurs titulaires respectifs.

Article 25 Médiation de la consommation

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation, la SAS Import Menuiserie **adhère au service de médiation de la consommation CM2C** et garantit à tout Client consommateur le recours effectif et gratuit à ce médiateur, en vue de la résolution amiable des litiges qui l'opposeraient à elle. Cette adhésion couvre l'ensemble des ventes conclues sous ses marques commerciales et sur ses sites (Import-Menuiserie.com, Fenetre-Plus.fr, Fenetre-Toit.fr).

CM2C
CENTRE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

Médiateur de la consommation : CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice
49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — 01 89 47 00 14 — contact@cm2c.net
Saisine en ligne : **https://www.cm2c.net**

Réclamation préalable. Avant toute saisine du médiateur, le Client consommateur doit avoir tenté de résoudre le litige directement auprès de la SAS Import Menuiserie, par une réclamation écrite adressée dans les conditions de l'article 20. À défaut de réponse ou de réponse satisfaisante, il peut saisir le médiateur en ligne ou par courrier, au plus tard un an après cette réclamation écrite.

Conformément à l'article L. 612-2 du Code de la consommation, le litige ne peut pas être examiné par le médiateur lorsque :

- le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de le résoudre directement auprès de la SAS Import Menuiserie par une réclamation écrite ;
- la demande est manifestement infondée ou abusive ;
- le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- la demande a été introduite auprès du médiateur plus d'un an après la réclamation écrite ;
- le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur.

Le recours à la médiation est facultatif et gratuit pour le consommateur. Chaque partie reste libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur et conserve le droit de saisir les juridictions compétentes (article 26). Le dispositif de médiation de la consommation ne s'applique pas aux litiges avec un Client professionnel.

Article 26 Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV et les ventes qu'elles régissent sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française, qui seule fait foi.

Client consommateur : il peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, ou toute autre juridiction territorialement compétente selon les règles de droit commun.

Client professionnel : tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des relations commerciales relève de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Saint-Brieuc, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure en référé.

ANNEXE — FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat. Rappel : le droit de rétractation ne s'applique pas aux produits fabriqués sur mesure ou personnalisés (article 15).

À l'attention de : SAS Import Menuiserie, 40 rue de la Corderie, 22200 Pommerit le Vicomte — contact@import-menuiserie.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) ci-dessous :

.....

.....

Commandé le (*) / reçu le (*) :

.....

Numéro de commande ou de devis :

.....

Nom du (des) consommateur(s) :

.....

Adresse du (des) consommateur(s) :

.....

.....

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

.....

Date :

.....

(*) Rayez la mention inutile.